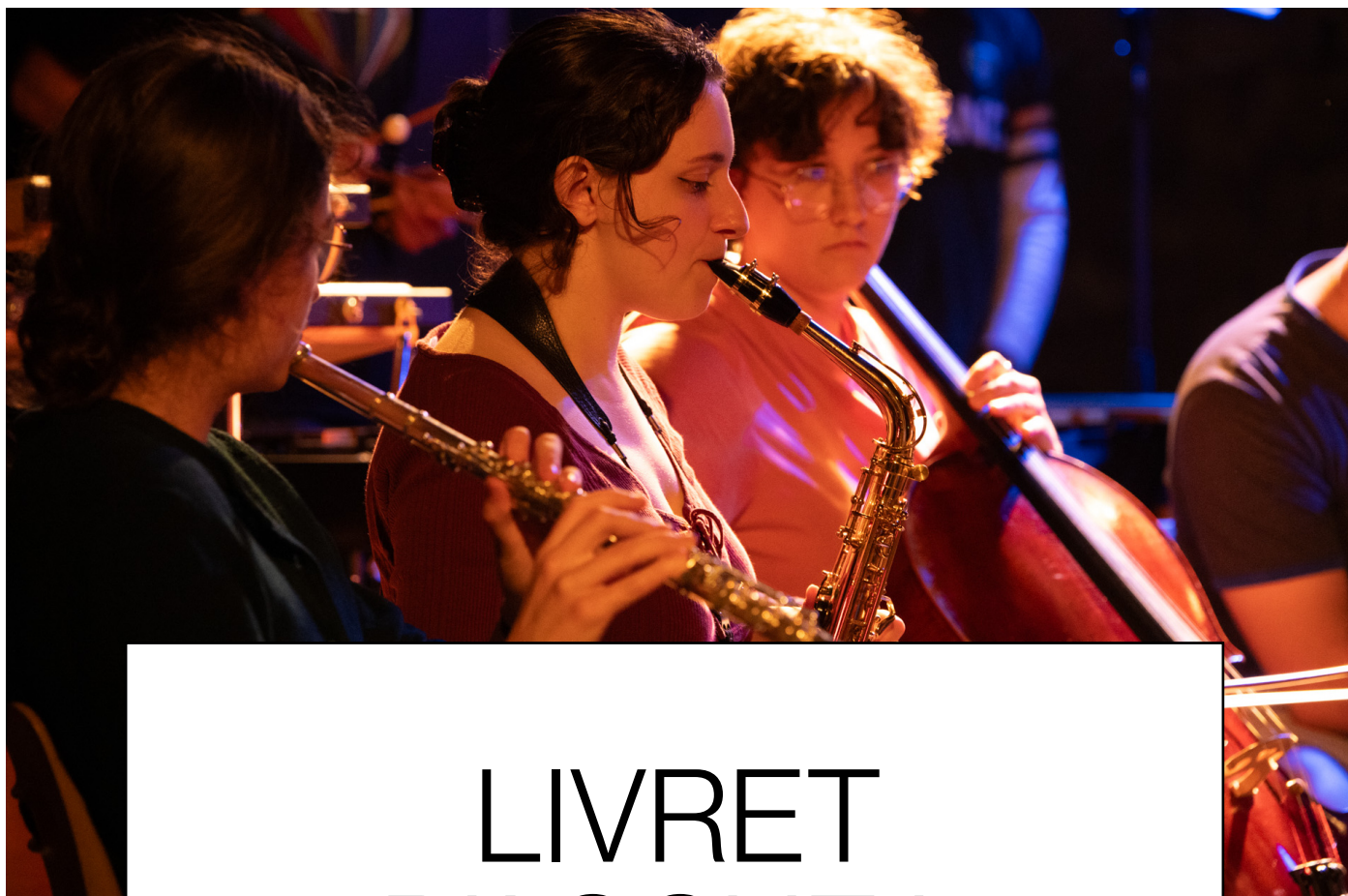


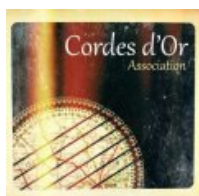


LIVRET D'ACCUEIL

2025-2026



NOS PARTENAIRES





BIENVENUE À L'ESM BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ !

Chers étudiantes, chers étudiants,

La rentrée 2025-2026 marque une étape importante pour l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté. Depuis janvier 2025, l'ESM est membre de l'Université Bourgogne Europe : vous bénéficiez désormais de l'ensemble des services universitaires et d'un environnement académique élargi.

Notre école renforce aussi ses liens avec les grandes institutions culturelles de la région – Opéra de Dijon, Orchestre Dijon Bourgogne, atheneum, La Vapeur, Le Silex, Ici l'Onde – afin de vous offrir des projets artistiques ambitieux et professionnalisants. Les partenariats avec les conservatoires régionaux, la Maison de la Musique Contemporaine et nos coopérations internationales (ERASMUS, Maison de Rhénanie Palatinat) enrichissent encore votre parcours.

Cette dynamique collective est rendue possible grâce à l'engagement de toute l'équipe pédagogique et administrative ainsi qu'au soutien de nos partenaires institutionnels. Ensemble, nous écrivons une nouvelle page pour faire de l'ESM une école toujours plus ouverte et innovante.

Bienvenue et bonne rentrée à toutes et tous.

Charline VIGNERON, directrice

SOMMAIRE

L'ÉQUIPE

- a. Équipe administrative p.5
- b. Équipe enseignante p.7

NOS RÈGLES DE VIE EN COMMUN

- a. Discrimination, VHSS p.9
- b. Aménagements d'études et situation handicap p.9
- c. Règles de vie à l'ESM BFC p.10
- d. Absences p.10
- e. Activités extra-universitaires p.10
- f. Autre p.10

LES FORMATIONS

- a. Maquettes p.11
- b. Liste des disciplines complémentaires p.11
- c. Modalités d'évaluation p.14
- d. La programmation musicale p.17

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

- a. Administration, logistique et salles
 - 1. Chabot Charny : ancienne faculté de lettres, UBE p.19
 - 2. Conservatoire à rayonnement régional de Dijon p.20
 - 3. Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon p.21
 - 4. Conservatoire à rayonnement régional du Grand Chalon p.21
- b. Conseil pédagogique p.22
- c. Conseil de perfectionnement p.22
- d. Représentant.es des étudiant.es p.22

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- a. Inscription administrative et pédagogique p.23
- b. Demandes d'aides sociales p.23

AUTRES DÉMARCHES

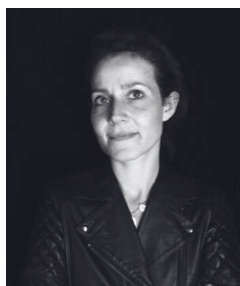
- a. Prêts d'instruments/matériel p.25
- c. Frais de déplacement p.25

PARTICIPEZ À LA VIE DE L'ÉCOLE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ! p.26

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Pour toute question, n'hésitez pas à venir nous voir !



Charline VIGNERON

Directrice
Bureau 303 (5^e étage)
> charline.vigneron@ube.fr



Anne-Léonore DARDENNE

Directrice adjointe
Bureau 305 (5^e étage)
> anne-leonore.dardenne@ube.fr



Sarah ERRARD

Chargée de scolarité (DNSPM)
Bureau 307 (5^e étage)
> sara.errard@ube.fr
> 06 02 14 43 55



Mélissa MAILLARY

Chargée de scolarité (DE)
Bureau 307 (5^e étage)
> melissa.maillary@ube.fr
> 06 70 42 43 92

**Elodie DELOULE**

Coordinatrice de formation
Bureau 307 (5^e étage)

> elodie.deloule@ube.fr

> 06 70 24 90 50

**Edith SANCHEZ**

Secrétaire administrative
Bureau 307 (5^e étage)

> edith.sanchez@ube.fr

> 06 07 57 72 76 (standard)

**Éléna PENTO**

Chargée de communication et de production
Bureau 302 (5^e étage)

> elena.pento@ube.fr

> 06 70 11 09 42

**Jérémie FERNANDES**

Comptable
Bureau 304 (5^e étage)

> jeremy.fernandes@ube.fr

> 06 70 03 06 15

**Pierre RATIVEAU**

Régisseur
Bureau 206 (4^e étage)

> pierre.rativeau@ube.fr

> 06 74 37 76 72

LES ENSEIGNANTS DE SPÉCIALITÉS

ENSEIGNANT	SPÉCIALITÉ
ACKERMAN Martin	Guitare
CHARLOT Martine	Flûte traversière
COPPE Michel	Violon baroque
DAMBRICOURT Gabriel	Cor
DUQUESNOIS Marie	Accompagnement piano
FERRIERE Didier	Percussions
GIRARD Christophe	Accordéon
GONNOD Jean-Paul	Musique assistée par ordinateur MAO
ISMAT Anass	Direction d'ensembles vocaux
LAGARDE Laurent	Violoncelle
LOUVEL Olivier	Guitare MAA
MARQUIS Kalimaé	Chant MAA
MERCIER Anne	Violon
MERVILLE François	Batterie MAA
METZ Bernard	Trombone
MEYER Etienne	Direction d'ensembles vocaux
NOHARET Philippe	Contrebasse
PASTOR Sandrine	Clarinette
PELMOINE Olivier	Guitare
PLANTÉ Eric	Trompette
RIBEMONT Pierre	Chant lyrique
ROBAULT Pascal	Alto
ROSBACH Thierry	Piano
SALVI Mathilde	Saxophone
SGAMBARO Gionata	Flûte traversière
SOUCHARD Manon	Cor
TOURETTE BENOÎT	Piano FM
WOILLARD Nicolas	Saxophone
ZINS Aniella	Chant MANC

LES COORDINATEURS DE DÉPARTEMENTS

ENSEIGNANT	SPÉCIALITÉ
COPPE MICHEL	MUSIQUE ANCIENNE
ACKERMAN MARTIN	MUSIQUE DE CHAMBRE
FERRIERE DIDIER	CLAVIER (PIANO, ACCOMPAGNEMENT PIANO, PERCUSSIONS, ACCORDÉON)
MERCIER ANNE	CORDES
METZ BERNARD	CUIVRE
MEYER ETIENNE	VOIX (DIRECTION D'ENSEMBLE VOCAUX, VOIX)
OMORI MASAHIKO	ACCOMPAGNEMENT PIANO
ROSSI-CHARDONNET FRANCK	MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES ET DIPLÔME D'ÉTAT
PASTOR SANDRINE	BOIS

LES INTERVENANTS MUSIQUE DE CHAMBRE

ENSEIGNANT
ACKERMAN MARTIN
BOULIN-RAULET LESLIE
DOURNAUD DOMINIQUE
FERRIERE DIDIER
MACLET CHARLOTTE
PELMOINE OLIVIER
PLANTÉ ERIC
SOUCHARD MANON
TOURETTE BENOÎT
WOLFS JULIEN

NOS RÈGLES DE VIE ET DE TRAVAIL EN COMMUN

DISCRIMINATIONS, VIOLENCES ET HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL

Aucune discrimination en raison de l'origine, du genre, de l'apparence physique, d'un handicap, des moeurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée d'une personne ne sera tolérée.

Les violences sexistes Art. L. 1142-2-1 du Code du travail : «Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.»

Le harcèlement sexuel Article 222-33 du Code pénal créé par LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 – art. 1 « I. — Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. II. — Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur·e des faits ou au profit d'un tiers. »

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation problématique, que vous vous sentez mal, dans le doute ou isolé, ne restez pas seul et parlez-en autour de vous, n'hésitez pas à venir dans les locaux de l'ESM.

Référentes :

- Anne-Léonore DARDENNE
> anne-leonore.dardenne@ube.fr
- Charline VIGNERON
> charline.vigneron@ube.fr

Vous pouvez aussi vous référer à cet outil
> <https://egalite-diversite.univ-lyon1.fr/2024/02/27/violentometre/>

AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES ET SITUATION HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap (temporaire ou permanent) ou rencontrez des difficultés impactant vos études ? Des aménagements sont possibles pour vous accompagner au mieux tout au long de votre parcours.

Contactez-nous pour discuter de vos besoins.

- Référente : Mélissa Maillary
> melissa.maillary@ube.fr

RÈGLES DE VIE DE L'ESM BFC

Les règles suivantes s'appliquent dans tous les locaux des établissements partenaires fréquentés par les étudiants de l'ESM Bourgogne Franche-Comté, y compris les salles de cours, studios, lieux de répétition, espaces communs, couloirs et annexes.

Pour garantir un cadre de travail respectueux, sécurisé et propice à l'apprentissage, il est strictement interdit :

- D'agir de manière à nuire ou à mettre en danger les personnes ou les équipements
- De dégrader ou modifier les bâtiments, installations ou équipements (instruments, chauffage, éclairage, ...)
- De manipuler les dispositifs de sécurité (extincteurs, alarmes...) sans raison valable
- De perturber les cours, répétitions, examens ou concours
- De manquer de respect envers le personnel, les enseignants, ou les intervenants extérieurs
- D'introduire ou consommer de la nourriture dans les salles et studios ; les boissons sont interdites à proximité des instruments
- D'utiliser les locaux ou le matériel à des fins personnelles ou commerciales sans autorisation
- D'utiliser le matériel informatique à des fins illicites ou sans respect des règles d'usage (connexion non autorisée, déplacement, dégradation...)
- De copier des partitions ou ouvrages protégés par le droit d'auteur sans autorisation

Tout acte de violence, vol ou dégradation peut entraîner l'exclusion immédiate des lieux et des sanctions disciplinaires.

Nous vous remercions de veiller à porter une tenue correcte lors de toutes les représentations, publiques ou non, auxquelles vous participerez.

ABSENCES

Une fois votre inscription validée, la présence à tous les cours de votre emploi du temps est **OBLIGATOIRE**.

Toute absence doit être justifiée par un certificat.

Le certificat médical est à adresser à > scolarite@esmbourgognefranchecomte.fr

Pensez à prévenir au plus tôt vos enseignant.e.s, une relation de confiance se construit activement.

Les demandes d'absences (hors urgence médicale) doivent être déposées à l'avance, contactez pour cela :

> scolarite@esmbourgognefranchecomte.fr
> anne-leonore.dardenne@ube.fr

ACTIVITÉS EXTRA UNIVERSITAIRES

Afin de vous permettre de développer vos activités en dehors de l'ESM, **les cours du mercredi après-midi sont banalisés**. Ce temps libéré a pour objectif de favoriser vos engagements extra-universitaires et professionnels.

AUTRE

Les cours au domicile des enseignant.e.s sont strictement interdits. Les étudiant.e.s ont le droit et le devoir de refuser toute demande de cet ordre.

Le nouveau règlement des études et le nouveau règlement intérieur vous seront transmis d'ici la fin de l'année 2025.

LES FORMATIONS

L'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté dispense deux formations d'une durée de six semestres, soit environ 1 650 heures au total, stage inclus. Le DNSPM conduit à l'obtention du grade de licence. À titre indicatif, le parcours DNSPM Classique à contemporain représente 1 365 heures d'enseignement au total.

Trois types de parcours sont proposés :

- **DNSPM/DE** en 6 semestres
- **DNSPM** en trois ans en formation initiale
- **DE** en deux ou trois ans en formation professionnelle continue

MAQUETTES

Votre parcours individuel et la maquette correspondant à votre cursus vous seront envoyées avec votre emploi du temps.

LISTE DES DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

PREMIÈRES ANNÉES

> ESM

- Initiation à la Direction d'orchestre avec D. HURPEAU
- Initiation à la Direction d'ensemble vocaux avec E. MEYER
- Piano complémentaire (pour les étudiants en DEV et FM) avec L. RIVIERE
- Gestes, corps et interprétation avec C. BERTOCCHI
- Ecriture complémentaire avec E. MEYER
- Arts sonores et création musicales avec G. ORTI
- Représentant étudiant
- Allemand
- Cartes blanches
- Orchestre symphonique*

> UBE

- Musique et cinéma
- Analyse des musiques actuelles
- Arts du spectacle

DEUXIÈMES ANNÉES

> ESM

- Théâtre avec C. DUCHANGE
- Musiques du monde avec J. SALAZAR
- Initiation à la Direction d'orchestre avec D. HURPEAU
- Initiation à la Direction d'ensemble vocaux avec E. MEYER
- Piano complémentaire (pour les étudiants en DEV et FM) avec L. RIVIERE
- Gestes, corps et interprétation avec C. BERTOCCHI
- Ecriture complémentaire avec E. MEYER
- Arts sonores et création musicales avec G. ORTI
- Représentant étudiant
- Allemand
- Cartes blanches
- Orchestre symphonique*

> UBE

- Sémiologie de la musique
- Commentaire de la musique Renaissance
- Paléographie

TROISIÈMES ANNÉES

> ESM

- Théâtre avec C. DUCHANGE
- Musiques du monde avec J. SALAZAR
- Initiation à la Direction d'orchestre avec D. HURPEAU
- Initiation à la Direction d'ensemble vocaux avec E. MEYER
- Piano complémentaire (pour les étudiants en DEV et FM) avec L. RIVIERE
- Gestes, corps et interprétation avec C. BERTOCCHI
- Ecriture complémentaire avec E. MEYER
- Arts sonores et création musicales avec G. ORTI
- Représentant étudiant
- Allemand
- Cartes blanches
- Orchestre symphonique*

> UBE

- Initiation à la Recherche obligatoire

ORCHESTRES SYMPHONIQUES 2025-2026*

(Pour toutes les promotions)

1. OSJB – Orchestre Symphonique des Jeunes de Bourgogne

Direction : Jean-François VERDIER

(Élèves du CRD de Mâcon, CRR du Grand Chalon et CRR de Dijon)

Programme

- Bizet : L'Arlésienne – Carillon (Suite n°1), Suite n°2 complète
- Dukas : Fanfare pour précéder La Péri
- Prokofiev : Roméo et Juliette, Suite n°2 – n°1, 3, 5, 6

Planning

- Samedi 4 octobre : Lectures & partielles – CRR Grand Chalon
- 27–29 octobre : Stage – CRR Grand Chalon
- 30 octobre : Générale (14h–17h) + Concert (19h) – Grand Chalon
- 31 octobre : Concerts
 - o 11h – CRD Mâcon (raccord 9h30, bus pris en charge)
 - o 19h – Dijon (lieu à confirmer, raccord 17h30)

2. Grand Orchestre Symphonique

Direction : Jean-François VERDIER

Programme

- Mahler : Adagietto (Symphonie n°5)
- Puccini : Preludio Sinfonico
- Bruch : Double concerto (extrait)
- Wagner : Siegfried Idyll
- Tchaïkovski : Final – Symphonie n°6

Planning prévisionnel (horaires à confirmer)

- 27–28 février
- 6–7–8 mars
- 12 mars : Générale + concert
- 13 mars : Concert scolaire + concert

3. Orchestre Symphonique 3 – CRR de Dijon

Projet prévu fin juin / début juillet (dates à confirmer)

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉPREUVES DNSPM

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

Elle prend la forme d'un concert évaluation ouvert au public pour tous les départements d'études à la fin de la deuxième année.

Pour tous les cursus, les critères d'évaluations sont :

- personnalité musicale
- qualité de la réalisation musicale/prestation
- identité musicale et cohérence du propos artistique pour les musiques actuelles
- choix et pertinence du répertoire proposé pour les départements musiques Instrumentales et département vocal
- représentativité du niveau attendu

Un document spécifique présentant les modalités d'évaluations de chaque cursus est transmis aux étudiants et aux jurys.

ÉVALUATION TERMINALE

L'évaluation terminale de l'unité d'enseignement de la spécialité se concrétise en fin de cycle (à la fin de la troisième année) par un ou des concerts-diplômes dans chacune des spécialités pour lesquelles l'ESM est accréditée.

Critères d'évaluations des différentes spécialités :

- personnalité musicale
- qualité de la réalisation musicale/prestation
- identité musicale et cohérence du propos artistique pour les musiques actuelles

- choix et pertinence du répertoire proposé pour les départements musiques Instrumentales et département vocal
- représentativité du niveau attendu

Un document spécifique présentant les modalités d'évaluations de chaque cursus est transmis aux étudiants et aux jurys.

En cas de non validation d'une année universitaire, un redoublement peut être accordé. Un seul redoublement est possible sur la durée du cursus.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS DU DNSPM

Le DNSPM est constitué de 5 unités d'enseignements. Les modalités d'évaluation de chacun des enseignements sont définies dans les tableaux semestriels des études.

Les unités d'enseignements ne sont pas compensables entre elles : pour valider son semestre l'étudiant (ou le stagiaire) doit obtenir la moyenne (10) à chacune des unités d'enseignements.

La validation d'un semestre est nécessaire pour pouvoir suivre le parcours du semestre suivant.

Le diplôme est acquis lorsque les six semestres du parcours ont été validés. Chaque semestre est crédité de 30 ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System). L'acquisition du diplôme valide 180 ECTS.

L'évaluation continue et les épreuves intermédiaires et terminales du DNSPM sont déterminées par les textes réglementaires. Il s'agit des articles 14 à 18 du titre 4 de l'arrêté du ministère de la Culture relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien en date du 17 novembre 2022.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU D.E

Les modalités d'évaluations de chacun des enseignements du D.E sont définies dans les tableaux semestriels des études.

Les unités d'enseignements ne sont pas compensables entre elles : pour valider son semestre l'étudiant (ou le stagiaire) doit obtenir la moyenne (10) à chacune des unités d'enseignements.

La validation d'un semestre est nécessaire pour pouvoir suivre le parcours du semestre suivant.

Le diplôme est acquis lorsque les six semestres du parcours ont été validés. Chaque semestre est crédité de 30 ECTS. L'acquisition du diplôme valide 180 ECTS. La répartition des ECTS dans les différentes unités d'enseignements est définie dans les tableaux semestriels des études.

Les modalités d'évaluation sont définies par l'arrêté du 3 juillet 2024 modifié par l'arrêté du 15 juillet 2024 du ministère de la Culture relatif au diplôme d'État de professeur de musique :

"Article 12 – Modalités d'évaluation

Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation continue et, le cas échéant, selon le règlement des études de l'établissement, d'une évaluation terminale.

Les évaluations sont constituées d'épreuves pratiques, d'épreuves écrites et d'épreuves orales.

La définition et la durée des épreuves ainsi que les modalités d'acquisition de chacune des unités d'enseignement sont définies par le règlement des études de l'établissement. Les unités d'enseignement ne sont pas compensables entre elles.»

Les évaluations terminales du DE

Les épreuves de l'évaluation terminale du DE consistent en :

- deux cours de trente minutes réalisés par l'étudiant dont l'un au moins est collectif. A la suite de ces deux cours, l'étudiant (ou le stagiaire) présente un bilan/retour de ces deux cours. Un entretien avec le jury complète cette épreuve. Les deux cours doivent s'adresser à des niveaux différents, et suivre des modalités différentes.
- une mise en situation artistique
- la réalisation d'un projet musical, appelé projet médiation, aboutissant à une production publique. Cette réalisation fait l'objet d'un rapport rédigé par le candidat (étudiant ou stagiaire).
- un mémoire écrit de 25 pages environ portant sur un sujet relatif à la pédagogie musicale ou la pratique artistique. Il est suivi d'une soutenance publique devant un jury.

Aux épreuves terminales, toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Lors des délibérations des épreuves terminales, la directrice de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté communique au jury pour chaque étudiant (ou stagiaire) les éléments du contrôle continu.

Un étudiant défaillant dans l'une des UE peut être autorisé par une commission composée de la direction, au vu de l'ensemble de ses résultats, à suivre une année d'études supplémentaire.

ÉCHELLE DE NOTATION ET CRÉDITS ECTS

ÉCHELLE DE NOTATION DES ÉVALUATIONS

Voici les conventions suivies pour la notation chiffrée des étudiants. Les notes paliers sont indiquées ci-dessous.

La note 10 est la note globale nécessaire à la validation du semestre après calcul de la moyenne entre les résultats de l'évaluation par contrôle continu dans les différentes disciplines.

6 et -	Très Insuffisant
8	Insuffisant
10	Résultat passable
12	Assez bien
14	Bien
16 et +	Très bien

CRÉDITS ECTS - LE SYSTÈME EUROPÉEN DE TRANSFERT DE CRÉDITS D'ÉTUDE (EUROPEAN CREDIT TRANSFER SYSTEM)

Le parcours intégré DNSPM/Licence/DE valide des unités d'enseignement dans le cadre du système européen de transfert de crédits (ECTS : European credit transfer system), mis en place à la suite de la déclaration de Bologne signée par 33 pays européens en 1999 et revue en 2001.

Les deux principaux éléments de l'ECTS sont :

- le système de crédits (les points de crédits reflètent la charge de travail d'une unité d'enseignement en volume horaire de cours et travaux personnels d'étude et de recherche),
- l'échelle de notation (les notes de l'évaluation mesurent les résultats de l'étudiant).

Des points de crédits sont attribués à chaque enseignement pour le DNSPM et à chaque unité d'enseignement pour le DE et la Licence. Ces ECTS reflètent pour chaque étudiant la charge de travail correspondant en proportion de la charge semestrielle de travail requise. La charge de travail d'un semestre universitaire est égale à 30 points de crédit ECTS. Cette charge comprend les cours et séminaires, les stages pratiques, les travaux personnels d'études et de recherche.

Un étudiant obtient les points de crédits ECTS si les résultats obtenus dans cet enseignement ou cette unité d'enseignement remplissent les critères requis par l'ESM. Dans le cas d'un échange européen, le diplôme terminal est délivré si l'étudiant a validé l'ensemble des points ECTS pour les unités d'enseignement suivies dans l'institution d'origine et l'(les) institution(s) d'accueil à l'étranger.

Pour toute question, merci de vos adresser à la scolarité de l'ESM

> scolarite@esmbourgognefranche-comte.fr

LA PROGRAMMATION MUSICALE

Tout au long de votre formation, vous serez amenés à vous produire en public dans des conditions professionnelles. La participation à ces événements organisés par l'ESM fait pleinement partie de votre cursus et constitue une étape obligatoire de votre apprentissage.

Légende

- Classique à contemporain = CC
- Musique ancienne = MAnc
- Musiques actuelles amplifiées = MAA
- Direction d'ensembles (vocaux et d'orchestre) = DEV/DEI

TRIMESTRE 1

OCTOBRE

- TOUS | **Soirée des étudiants** - 2 octobre 2025 - 18h (remise des diplômes) et 20h (concerts) - atheneum (Dijon)
- CC | **Les jeudis de la guitare** - 9 octobre 2025 - 18h30 - CRR Chalon
- CC | **Les mardis de la guitare** - 14 octobre 2025 - 20h30 - CRR Dijon
- CC, MAnc | **Concert de midi** - 16 octobre 2025 - 12h15 - Salle de l'académie
- MAnc | **Cocktail baroque** - 16 octobre 2025 - 18h et 20h - Auditorium Jacques Kreisler, CRR Besançon

NOVEMBRE

- MAnc | **Atelier d'ouverture : « Improviser à la Renaissance ou Comment jouer avec les intervalles ? »** - 15 et 16 novembre 2025 - 9h30, 14h (samedi) et 10h, 14h (dimanche) - CRR Besançon
- CC, MAnc | **Concert de midi** - 20 novembre 2025 - 12h15 - Salle de l'académie
- CC | **Les Folies d'Automne** - 21, 22 et 23 novembre 2025 - 15h, 17h, 20h (samedi) et 11h, 14h30 (dimanche) - Centre d'animation Pierre Jacques (Fontaine-lès-Dijon)
- MAnc | **Session d'orchestre** - 30 novembre 2025 - 17h - Auditorium du CRR Besançon

DÉCEMBRE

- MAnc | **Cocktail baroque** - 3 décembre 2025 - 18h et 20h - Auditorium Jacques Kreisler, CRR Besançon
- CC | **Les jeudis de la guitare** - 11 décembre 2025 - 18h30 - CRR Chalon
- CC | **Les mardis de la guitare** - 16 décembre 2025 - 20h30 - CRR Dijon
- MAnc | **Concert de Noël** - 16 décembre 2025 - Grand Kursaal (Besançon)
- CC, MAnc | **Concert de midi** - 18 décembre 2025 - 12h15 - Salle de l'académie (Dijon)

TRIMESTRE 2

JANVIER

- TOUS (L3) | **Beethoven Folk Augmenté** - 14 janvier 2026 - 18h - CRR Besançon
- CC | **Festival guitares à Dijon** - 16 au 18 janvier 2026 - Horaires à retrouver sur le calendrier - Salle de Flore (Dijon)
- TOUS (L3) | **Beethoven Folk Augmenté** - 20 janvier 2026 - 19h - Théâtre Piccolo (Chalon)
- CC | **Les jeudis de la guitare** - 22 janvier 2026 - 18h30 - CRR Chalon

FÉVRIER

- **CC** | **Les mardis de la guitare** - 16 décembre 2026 - 20h30 - CRR Dijon
- **CC, DEV/DEI, MAnc** | **Intervalles** - 11 au 13 février 2026 - horaires à préciser - atheneum (Dijon)
- **MAA** | **La Claque!** - 26 février 2026 - horaires à préciser - atheneum (Dijon)

MARS

- **CC, MAnc** | **Concert de midi** - 26 mars 2026 - 12h15 - Salle de l'académie (Dijon)
- **CC** | **Les jeudis de la guitare** - 26 mars 2026 - 18h30 - CRR Chalon
- **CC** | **Les mardis de la guitare** - 31 mars 2026 - 20h30 - CRR Dijon

AVRIL

- **CC** (L1) | **Musiques pour le temps présent** - 24 avril 2026 - 19h - Musée des Beaux Arts de Dijon
- **CC** | **Musique de chambre au château** - 25 avril 2026 - 19h - Ecomusée de la Bresse Bourguignonne
- **CC, MAnc** | **Concert de midi** - 30 avril 2026 - 12h15 - Maison de l'Université (Dijon)

TRIMESTRE 3

MAI

- **CC, MAnc** | **Concert de midi** - 7 mai 2026 - 12h15 - Salle de l'académie (Dijon)
- **CC** | **Récitals des premières années** - dates à confirmer
- **MAA** (L1) | **Le Silex** - 29 mai 2026 - horaire à confirmer - Le Silex (Auxerre)

JUIN

- **MAA** | **Pulse Session** - date/lieu à confirmer
- **CC, DEV/DEI, MAnc** (L2/L3) | **Récitals de fin d'année** (tous les cursus sauf MAA) - 6 au 13 juin 2026 (à confirmer) - atheneum (Dijon)
- **CC** | **Les mardis de la guitare** - 16 juin 2026 - 20h30 - CRR Dijon
- **CC** | **Les jeudis de la guitare** - 18 juin 2026 - 18h30 - CRR Chalon
- **TOUS** (L3) | **Beethoven Folk Augmenté** - 23 juin 2026 - horaire à confirmer - Salle triangle, Auditorium de Dijon
- **MAA** (L2) | **Concerts-évaluations** - dates à confirmer - La Vapeur

JUILLET

- **Orchestre symphonique** - date à valider

La programmation est dorénavant communiquée par trimestre. Les dates et horaires sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année.

N'oubliez pas de nous communiquer vos projets médiation et cartes blanches afin qu'ils apparaissent dans notre programmation.

Pour toute question, merci de vos adresser à Éléna PENTO
> elena.pento@ube.fr

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

ADMINISTRATION, LOGISTIQUE ET SALLES

CHABOT CHARNY : ANCIENNE FACULTÉ DES LETTRES, UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

Adresse

36-38 rue Chabot Charny à Dijon

Horaires du bâtiment (hors vacances universitaires)

Lundi au jeudi : 7h30 à 20h

Vendredi : 7h30 à 19h30

Horaires du bâtiment (pendant les vacances universitaires)

Du lundi au vendredi : 8h à 17h

LES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Adresse

Au 5^e étage du bâtiment Chabot Charny

Horaires d'ouverture de la scolarité

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vacances universitaires

Les bureaux administratifs sont ouverts lors des vacances universitaires hormis pendant les vacances d'été (2 semaines de fermeture).

LES SALLES DE COURS

Réservation

72h à l'avance par téléphone ou par mail à

Édith SANCHEZ.

> edith.sanchez@ube.fr

Utilisation

Retirer la clé sur place à la loge du bâtiment (rez-de-chaussée), noter l'emprunt et le retour.

Toujours rendre la clé à la loge.

SALLES/STUDIOS DISPONIBLES

- **Salle Nono** : studio d'informatique musical (uniquement les jeudis et vendredis)
- **Salle 101** : 1 piano à queue, percussions, 1 Vibraphone, 1 Xylophone, 1 batterie, 1 ampli guitare, 2 enceintes amplifié + 1 console son
- **Salle 113** :
- **Salle 201** : 1 piano a queue, 1 batterie, 2 amplis guitare + 1 basse, 2 enceintes
- **Salle 208** : 1 piano à queue
- **Salle 209** : 1 piano droit
- **Salle Xénakis** : 2 pianos à queue
- **Studios 203 bis, 203 ter** : studios de répétition individuels, 1 piano droit
- **Studio 211** : studio jusqu'à 4 personnes, 1 clavecin
- **Studio 212** : studio jusqu'à 4 personnes, 1 piano droit, 2 amplis guitare
- **Studio 204** : 1 piano droit, mini studio MAO, 1 ampli guitare

Note : Attention, le matériel mis à disposition peut être amené à être déplacé par la régie selon les besoins des cours et des concerts. Pensez à rendre la salle dans l'état dans lequel elle se trouvait à votre arrivée.

LA BIBLIOTHÈQUE

Les fonds de l'ESM et de la musicologie sont disponibles à la bibliothèque de Chabot Charny, accessible au premier étage du bâtiment.

> <https://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/bu-chabot-charny.aspx>

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE DIJON

Adresses

Espace Clémenceau (bâtiment principal) : 24 boulevard Clemenceau à Dijon
Espace Colmar (bâtiment annexe) : 15 rue de Colmar à Dijon

Horaires des bâtiments (hors vacances scolaires)

- Lundi au vendredi : 7h45 à 22h30
- Samedi, 8h30 à 20h (Clémenceau) et 8h30 à 14h15 (Colmar).

Horaires des bâtiments (pendant les vacances scolaires)

- Lundi au vendredi : 8h à 18h

Réservation

Pas de réservation possible.

Utilisation

Salles sur créneaux d'une heure, les clés sont remises à l'accueil des bâtiments, contre le dépôt de la carte d'étudiant.

Autres informations

Les salles et studios du conservatoire sont peu disponibles les lundis après-midi, mercredis et jeudis après-midi en période scolaire.

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DU GRAND BESANÇON

pour les cours du département de musique ancienne

Adresse

1 Pass. des Arts, 25000 Besançon

Réservation

Sans réservation.

Horaires du bâtiment (hors vacances scolaires)

- Lundi : 13h à 19h
- Mardi / mercredi / jeudi : 8h à 22h
- Vendredi : 8h à 20h
- Samedi : 8h30 à 17h

Informations pratiques

Les étudiants du département de musique ancienne ont la possibilité d'utiliser des salles de répétition du conservatoire du Grand Besançon sur présentation de leur carte d'étudiant à l'accueil du CRR.

Horaires du bâtiment (pendant les vacances scolaires)

- Du lundi au vendredi : 9h à 12h

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DU GRAND CHALON

Adresse

1 rue Olivier Messiaen , 71100 Chalon-sur-Saône

Informations pratiques

Les étudiants ont la possibilité d'utiliser des salles de répétition du conservatoire du Grand Chalon sur présentation de leur carte d'étudiant à l'accueil du CRR.

Horaires du bâtiment (hors vacances scolaires)

- Lundi, mardi : 8h30 à 21h
- Mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 22h
- Samedi : 8h30 à 18h

Horaires du bâtiment (pendant les vacances scolaires)

- Lundi au jeudi : 8h30 à 18h
- Vendredi : 8h30 à 17h

CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Le conseil pédagogique est une instance ayant pour objet de faire le point, de mener des échanges, des réflexions et de partager des informations importantes sur la vie de l'établissement.

Il réunit à minima deux fois par an la direction de l'établissement, le personnel administratif compétent, les enseignant.e.s coordinateur.rices et les représentant.e.s des étudiant.e.s.

Le fonctionnement ainsi que le projet artistique et pédagogique de l'ESM constituent le cœur des discussions et décisions du Conseil Pédagogique.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Le Conseil de perfectionnement est une instance consultative composée de représentants de l'établissement, d'enseignants, d'étudiants et de professionnels du secteur, réalisé à minima 1 fois par an.

Les échanges lors de ce conseil permettent de mieux adapter les parcours aux évolutions du secteur et de renforcer les liens entre l'école et les milieux professionnels.

REPRÉSENTANT.E.S DES ÉTUDIANT.E.S

Les représentant.es des étudiant.e.s si sont au nombre de 4 :

- 2 titulaires
- 2 suppléant.e.s

Les représentant.e.s des étudiant.e.s siègent, au conseil d'administration, au conseil pédagogique et au conseil de perfectionnement et peuvent demander à tout moment de l'année l'organisation d'une commission de vie étudiante qui regroupe la direction de l'établissement, et tous les personnels concernés.

Tout.e étudiant.e à jour dans ses droits d'inscription peut se porter candidat.e à condition de former un binôme, respectant la parité homme femme et de déposer une candidature commune (un.e titulaire et un.e suppléant.e).

Pour se déclarer candidat.e, un binôme constitué doit envoyer une profession de foi ainsi que les cartes étudiants ou certificats de scolarité des étudiant.e.s du binôme à l'adresse

> scolarite@esmbourgognefranche.comte.fr

Les élections auront lieu le **jeudi 23 octobre 2025 de 10h à 15h30** au suffrage direct et au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Chaque binôme élu dispose d'un mandat d'un an renouvelable.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

L'inscription à l'ESM est obligatoire et valable pour une durée d'un an. Elle doit impérativement être renouvelée chaque année. + Frais inscription

CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant.e doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), soit par paiement, soit par exonération.

ASSURANCE

Les étudiant.e.s de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté doivent souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle-accident, et fournir le justificatif lors de l'inscription.

UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

Depuis janvier 2025, l'ESM BFC est membre de l'EPE de l'Université Bourgogne Europe. L'inscription à l'université se fait désormais automatiquement. Les étudiant-es bénéficient également de l'ensemble des services de l'UBE (carte multi-services).

> [Plaquette de bienvenue de l'UBE](#)

DEMANDES D'AIDES SOCIALES

BOURSE ET LOGEMENT

Les demandes de bourses et/ou de logement doivent être effectuées par Internet sur le site du CROUS de Dijon :
> www.crous-dijon.fr

Attention : ces demandes doivent être réalisées entre janvier et avril de l'année universitaire précédente pour la rentrée suivante.

Lors de la demande par Internet, il faut donner les indications suivantes :

- "Vous envisagez de suivre un cursus LMD"
- "Supérieur conduisant à un niveau licence, dans le domaine : Formation d'art, de design et du spectacle vivant"

Seule l'attribution d'une bourse à échelon 0 ou 0 bis donne droit à l'exonération totale des droits d'inscription à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté.

Un taux réduit est défini pour les autres échelons par le conseil d'administration.

Pour l'année 2025-2026, pour les échelons 1 à 7, le montant est fixé à 15€.

Référente ESM : Sarah ERRARD
> sarah.errard@ube.fr

FOND NATIONAL D'AIDE D'URGENCE

Le Fonds national d'aide d'urgence est destiné à apporter une aide à l'étudiant rencontrant des difficultés particulières.

L'aide d'urgence constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire à l'étudiant en difficulté.

L'aide d'urgence peut revêtir deux formes :

- soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés ;
- soit une aide annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes. Pour plus d'informations :

> <https://www.education.gouv.fr/bo/2011/29/esrs1117348c.htm>

AUTRES DÉMARCHES

PRÊTS D'INSTRUMENTS ET DE MATÉRIEL

Dans le cadre de leurs enseignements à l'ESM, les étudiant.e.s peuvent être amené.e.s à utiliser ou à se faire prêter des instruments de musique ou du matériel appartenant à l'ESM. Il est possible d'emprunter les instruments suivants (ou de les utiliser sur place pour les plus volumineux d'entre eux) :

- 1 clarinette basse
- 1 clarinette mi bémol
- 1 flûte piccolo
- 2 flûtes en sol
- 1 flûte basse
- 1 alto
- 1 saxophone baryton
- 1 harpe
- 1 contrebasse
- 1 basse
- 1 harpe
- 1 clavier NORD
- 1 ukulele
- 2 mandolines
- accessoires associés (étuis, pieds, ...).

Pensez à vérifier la disponibilité du matériel auprès de [Pierre RATIVEAU](#).

Les demandes sont à formuler sur le formulaire ad hoc disponible au secrétariat ou par mél. Elles doivent être faites au moins 15 jours au-préalable.

En cas d'emprunt pendant une période de vacances scolaires, l'étudiant.e qui emprunte l'instrument ou le matériel doit alors le faire assurer à ses frais.

Référent ESM : Pierre RATIVEAU
> pierre.rativeau@ube.fr

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les demandes de remboursement doivent être effectuées mensuellement, [avant le 25 du mois](#) suivant le déplacement. Pour ce faire, il est obligatoire de remplir la feuille de remboursement dédiée. Toute demande faite en dehors de ce délai fera l'objet d'un contrôle et reportera le paiement à une date ultérieure.

Seuls les [billets de train SNCF de 2e classe](#) sont éligibles au remboursement. Les frais liés à l'utilisation d'un véhicule personnel, tels que l'essence ou les péages, ne seront pas remboursés.

Cette procédure s'applique uniquement aux déplacements effectués dans le cadre de la formation, sous réserve de l'accord de la direction de l'établissement.

Référent ESM : Jérémy FERNANDES
> jeremy.fernandes@ube.fr



PARTICIPEZ À LA VIE DE L'ÉCOLE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

BIENVENUE DANS LA COMMUNAUTÉ DE L'ESM !

Ici, chaque note que vous jouez et chaque progrès que vous faites sont des moments précieux. Nous vous encourageons à partager ces instants avec le monde entier en vous connectant avec nous sur les réseaux sociaux.

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux et faites rayonner votre talent !

Instagram : [@esm_bfc](#)

Facebook : [@esmbourgognefranchecomte](#)

Pourquoi nous taguer ?

En mentionnant l'ESM dans vos posts et en utilisant notre hashtag **#esmbfc**, vous :

- Participez à une communauté en rejoignant un groupe de musiciens passionnés
- Mettez en avant votre talent : Notre objectif est de vous mettre en lumière ! En nous taguant, nous partagerons votre contenu.
- Développez votre réseau : Amateur ou professionnel, une présence active peut vous aider à vous faire connaître et nouer du lien.
- Faites vivre l'école !

Comment faire ?

Instagram : Postez vos photos et vidéos de répétitions, de concerts ou des moments créatifs en taguant l'école

Facebook : Publiez en identifiant l'école

Référente ESM : Éléna PENTO

> elena.pento@ube.fr